



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Chantal Dubocage, <i>Suppléante du Président du Conseil</i> ; Joël Riguelle, <i>Bourgmestre</i> ; Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Pierre Tempelhof, Marie Kunsch, Peter Decabooter, Saïd Chibani, <i>Echevins</i> ; Marc Vande Weyer, Monique Dupont, Agnès Vanden Bremt, Christian Boucq, Marc Ghilbert, Fatiha Metioui-Amanzou, Katia Van den Broucke, Nicolas Stassen, Nicolas Pantidis, François Robe, <i>Conseillers communaux</i> ; Philippe Rossignol, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Jean Marie Colot, Marc Hermans, Luc Demullier, Ndongo Diop, Vincent Lurquin, Yonnec Polet, Dirk Moors, Maude Van Gyseghem, <i>Conseillers communaux</i> ; Jean-François Culot, <i>Président du CPAS</i> .

Séance du 23.06.16

#Objet : Département des Affaires Internes - Service GRH - Statuts du personnel - Modification du statut administratif, statut pécuniaire, règlement de formation, règlement d'évaluation et règlement de travail - Approbation#

Séance publique

AFFAIRES INTERNES

Gestion des Ressources Humaines

LE CONSEIL,

Vu la Nouvelle Loi Communale;

Vu la décision du Conseil communal du 4 novembre 1999 relative à l'application de la charte sociale au personnel de l'administration communale de Berchem-Sainte-Agathe (statut administratif, statut pécuniaire et cadre du personnel), approuvée par la Tutelle le 15 décembre 1999;

Vu la décision du Conseil communal du 28 juin 2012 relative à la modification des conditions de recrutement et de promotion ainsi que du programme d'examens, approuvée par la Tutelle le 13 août 2012;

Considérant qu'un groupe de travail "Statuts" composé de représentants de la Commune, du CPAS et des organisations syndicales a été mis sur pied en vue d'adapter les différents statuts (administratif, pécuniaire, règlement de formation, règlement d'évaluation et règlement de travail) à la législation actuelle et aux besoins actuels et futurs;

Considérant qu'une simplification administrative et une suppression des dispositions ayant trait à la police et à l'ancien hôpital "Albert Laurent" s'imposait;

Attendu que le groupe de travail "Statuts" est parvenu à un accord en date du 3 septembre 2015 sur l'ensemble des adaptations proposées excepté en ce qui concerne le principe d'introduire la possibilité de licenciement d'un agent statutaire après deux évaluations négatives consécutives, l'insertion de la mise en disponibilité pour cause de suppression d'emploi et la mise en disponibilité par retrait d'emploi dans l'intérêt du service;

Considérant qu'une réunion extraordinaire de concertation syndicale a été organisée en date du 29 octobre 2015 en vue de présenter l'ensemble des modifications;

Attendu que les organisations syndicales ont demandé à pouvoir lancer une négociation de 30 jours à dater

du 29 octobre 2015;

Attendu que les différents documents ont été représentés lors de la réunion de concertation syndicale du 27 novembre 2015 et que les organisations syndicales ont marqué leur accord quant aux textes du règlement de formation, règlement d'évaluation et règlement de travail et qu'ils souhaitaient une précision dans l'article 79 du statut administratif et l'article 24 du statut pécuniaire (principe de licenciement d'un agent statutaire après deux évaluations négatives consécutives);

Considérant que les textes du statut administratif et statut pécuniaire ont été précisés et représentés lors de la réunion du 28 janvier 2016;

Attendu les protocoles d'accord signés lors de cette réunion de concertation syndicale approuvant l'ensemble des nouveaux textes;

ARRETE ce qui suit:

Article 1:

Les adaptations apportées au statut administratif, statut pécuniaire, règlement de formation, règlement d'évaluation et règlement de travail, y compris toutes les annexes, sont approuvées et sont d'application à compter du 1er juillet 2016. Toutes les dispositions antérieures afférentes à ces matières sont abrogées.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

19 votants : 18 votes positifs, 1 abstention.

Abstention : Nicolas Stassen.

5 annexes

Statuten.pdf, Statuts.pdf, Protocoles concertation.pdf, Arbeidsreglement + bijlagen.pdf, Règlement de travail + annexes.pdf

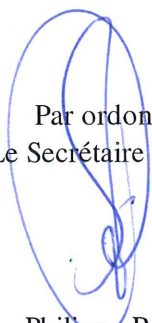
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Pour le Président du Conseil,
La suppléante,
(s) Chantal Dubocage

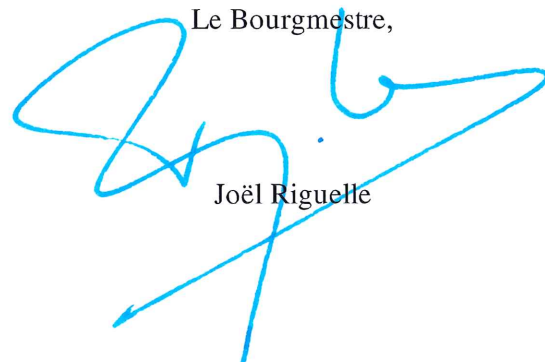
POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 30 juin 2016

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,



Joël Riguelle